

**VILLE DE CHARTRES**

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES  
2010**

NOVEMBRE 2009

# SOMMAIRE

<b>1<sup>ère</sup> PARTIE : L'ENVIRONNEMENT GENERAL</b>	p. 1
<b>CHAPITRE 1: LE CONTEXTE NATIONAL</b>	p. 1
1.1. Les dotations de l'Etat aux collectivités locales pour 2010	p. 1
1.2. La fiscalité	p. 2
1.3. L'évolution de la fonction publique territoriale	p. 2
1.4. Une progression des charges des collectivités toujours plus élevée que l'inflation	p. 3
<b>CHAPITRE 2 : LES RELATIONS FINANCIERES AVEC LES PARTENAIRES</b>	p. 4
2.1. Les relations avec la Communauté d'Agglomération	p. 4
2.2. Le Contrat d'Agglomération et la convention financière ANRU	p. 6
2.3. Les relations avec le Conseil Général	p. 7
2.4. Les relations avec l'Etat	p. 8
2.5. Les relations avec la SPLA et les SEM	p. 8
2.6. Les relations avec Chartres Habitat	p. 9
2.7. Les relations avec les autres partenaires	p. 10
<b>2<sup>ème</sup> PARTIE : LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES</b>	p. 12
<b>CHAPITRE 1 : REDUIRE LA PRESSION FISCALE</b>	p. 13
1.1. Evolution des bases	p. 13
1.2. Evolution des taux	p. 13
1.3. Politique d'abattement	p. 15
<b>CHAPITRE 2 : REALISER UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT SOUTENU</b>	p. 16
2.1. Le soutien au développement de la ville	p. 17
2.2. L'aménagement des espaces publics	p. 18
2.3. La valorisation et le renforcement de la politique d'entretien du patrimoine	p. 18
2.4. Les Sports, la Jeunesse et la Vie locale	p. 19
2.5. La promotion et l'animation de la ville	p. 19
2.6. L'action éducative et le péri-scolaire	p. 19
2.7. L'action sociale	p. 20
2.8. L'action culturelle	p. 20
<b>CHAPITRE 3 : RESPECTER UNE CAPACITE DE REMBOURSEMENT DE DETTE SATISFAISANTE</b>	p. 21
<b>CHAPITRE 4 : MAINTENIR LES GRANDS EQUILIBRES</b>	p. 22
4.1. L'optimisation de la gestion	p. 22
4.2. La section d'investissement et la programmation des investissements	p. 23
4.3. L'évolution des principaux agrégats	p. 24
<b>PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS</b>	p. 26

## 1<sup>ère</sup> PARTIE : L'ENVIRONNEMENT GENERAL

### CHAPITRE 1 LE CONTEXTE NATIONAL

Le 29 septembre 2009, les Ministres délégués au budget et aux collectivités locales ont présenté, au Comité des Finances Locales, les dispositions du projet de Loi de Finances pour 2010.

Cinquième budget présenté dans le cadre de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), ce projet de loi est actuellement en cours d'examen.

Le Projet de Loi de Finances est principalement marqué par des dispositions fiscales et notamment le projet de suppression de la taxe professionnelle.

Ce Projet de Loi de Finances s'inscrit pour la seconde fois dans le cadre de la Loi de programmation des finances publiques sur la période 2009-2011 qui expose la stratégie de l'Etat.

#### **1.1. Les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales pour 2010**

Pour 2010, les concours de l'Etat aux collectivités locales, hors dégrèvements et subventions, augmenteront de 700 millions d'euros, soit une hausse de 1,20 % égale à l'inflation prévisionnelle. Hors le fonds de compensation de TVA, l'augmentation n'est que de 0,60%.

Contrairement à l'année précédente, la Dotation Globale de Fonctionnement n'évoluera, globalement, que de 0,60% et non en fonction de l'évolution prévisionnelle de l'inflation.

Par ailleurs, comme le fonds de compensation de TVA et les amendes de police échappent à l'indexation sur la croissance, de nombreuses variables d'ajustement seront sollicitées pour permettre la progression de la DGF.

Pour la ville de Chartres, la dotation forfaitaire 2010 diminuera de 1,60 %. Si certaines composantes de la dotation progressent entre 0,45 % et 0,60 %, le complément de garantie, composante représentant 50 % de la dotation forfaitaire chartraine, est écrêté, de fait, de 3,50 %.

Comme les années précédentes, d'autres compensations fiscales en plus de la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP) accordées aux collectivités viennent combler le maintien de l'évolution globale de la DGF.

Quant à la Dotation de Solidarité Urbaine, il est prévu que les collectivités qui étaient éligibles en 2009 le soient également en 2010. L'enveloppe consacrée à cette dotation évoluerait de 3,40 %.

Au total, on peut attendre pour l'année 2010 un montant de la part de l'Etat de l'ordre de 12,06 M€ toutes dotations confondues, dont 11,92 M€ au titre de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et des allocations compensatrices.

## 1.2. La fiscalité

Le Projet de Loi de Finances comporte un volet fiscal très important. Il concerne la suppression de la Taxe Professionnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et la création d'une nouvelle imposition, la Contribution Economique Territoriale (CET).

La Taxe Professionnelle laissera ainsi place à la CET. Celle-ci sera composée de deux cotisations :

- la cotisation locale d'activité (CLA), assise sur la valeur locative foncière, avec un abattement de 15 % pour les entreprises industrielles ;
- la cotisation complémentaire (CC), assise sur la valeur ajoutée.

Les dispositions relatives à la fiscalité des entreprises entreraient intégralement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La compensation du manque à gagner pour les collectivités et leurs EPCI entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour 2010, cette évolution du système fiscal français n'aurait un impact que très léger pour les collectivités et leurs EPCI puisqu'une compensation relais serait versée par l'Etat.

C'est en 2011 que le système fiscal sera profondément impacté par la réforme de la Loi de Finances pour 2010.

Outre la réforme de la Taxe Professionnelle, la révision des valeurs locatives est de nouveau évoquée. En effet, depuis de nombreuses années, un débat sur la révision des valeurs locatives cadastrales est ouvert. Cette révision porterait sur :

- le maintien des valeurs locatives ou leur remplacement par les valeurs vénales d'une part,
- une révision au fil des mutations ou une révision générale d'autre part.

Cette réforme devrait être votée soit au travers d'un amendement au projet de budget 2010, soit dans le collectif budgétaire 2009.

Enfin, le Projet de Loi de Finances prévoit que le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité en 2010 serait de 1,012. Pour mémoire, le coefficient de revalorisation des bases cadastrales était fixé à 1,025 pour 2009.

## 1.3. L'évolution de la fonction publique territoriale

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, le Gouvernement a garanti une augmentation annuelle de la valeur du point d'indice pour les salaires de 0,50%. Ainsi au 1<sup>er</sup> juillet 2010, la valeur du point d'indice va augmenter de 0,50%. Une hausse complémentaire est anticipée au 1<sup>er</sup> octobre 2010 de 0,30 %.

Quant au SMIC qui évoluera désormais au 1<sup>er</sup> janvier, conformément à la loi du 3 décembre 2008, nos hypothèses retiennent une hausse de 0,75 % à cette date (dernière évolution : + 1,50 % au 1<sup>er</sup> juillet 2009).

Une nouvelle revalorisation des échelles des agents de catégorie B est annoncée. A ce jour, les modalités et la date d'application de ce projet de revalorisation ne sont pas fixées.

Enfin, suite aux travaux menés sur la réforme de l'IRCANTEC, le régime de retraite complémentaire des agents non titulaires de la fonction publique est en évolution. Cette réforme, qui sera appliquée de manière progressive sur les années 2011-2017, se traduira par l'augmentation des cotisations patronales et salariales. Cette mesure n'a donc pas d'impact sur l'année 2010.

#### **1.4. Une progression des charges des collectivités locales toujours plus élevée que l'inflation**

Les charges des collectivités locales, compte tenu de la structure de leurs coûts, connaissent un taux d'évolution supérieur à l'inflation. Le « panier du Maire » est l'indice spécifique permettant de mesurer l'inflation constatée pour les collectivités locales. La dernière publication de juillet 2009 menée en partenariat par l'AMF et Dexia Crédit Local, a fait ressortir sur les quatre derniers trimestres connus (l'année 2008 dans son intégralité) une progression de 4 %, contre + 2,80 % pour l'indice des prix des ménages hors tabac, soit un écart de + 1,20 point.

Cette évolution comprend notamment les charges générales (coût du carburant et des énergies, coûts de la construction), les revalorisations statutaires de la fonction publique et les taux d'intérêts.

Ainsi, malgré la difficulté d'anticiper sur l'inflation globale 2010, il est nécessaire d'intégrer cette donnée dans les hypothèses d'évolution des principales charges du budget communal à périmètre constant : charges générales et charges de personnel.

Pour 2010, les mesures du Grenelle de l'Environnement s'appliqueront. Prévue pour contribuer au développement de la croissance verte et orienter les agents économiques vers des comportements plus propres en matière de CO<sub>2</sub>, la « taxe Carbone » portera des effets sur les charges de fonctionnement de la collectivité (chauffage des équipements publics, carburants des véhicules...).

## CHAPITRE 2 LES RELATIONS FINANCIERES AVEC LES PARTENAIRES

### **2.1. Les relations avec la Communauté d'Agglomération**

Depuis la transformation du District en Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2000, les relations entre la ville de Chartres et la Communauté d'Agglomération ont sensiblement évolué.

En application de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, les ressources fiscales ont été redistribuées entre les communes et la structure intercommunale.

Un pacte financier communautaire a été adopté en mars 2002, à l'issue de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération.

Le règlement financier a fait l'objet, en juin 2006, d'une adaptation permettant de prendre en compte les évolutions du contexte fiscal d'une part, des compétences et partenariats de Chartres Métropole d'autre part.

#### **2.1.1 L'attribution de compensation**

En application de la loi sur l'intercommunalité, la ville de Chartres a reçu, en contrepartie de la perte de la ressource de taxe professionnelle, une attribution de compensation, non indexée, égale au montant de la taxe professionnelle perçu par la ville en 1999 (ainsi que des compensations salaires et zone de redynamisation urbaine) duquel a été soustrait le produit des taxes ménages précédemment perçu par le District sur le territoire de la ville de Chartres.

Cette attribution de compensation évolue ensuite en fonction du montant des transferts de charges éventuels des communes à la structure intercommunale ou inversement.

Pour 2009, l'attribution de compensation est de 13,11 M€.

Pour 2010, le périmètre est inchangé et l'attribution de compensation sera maintenue à 13,11 M€.

#### **2.1.2 La dotation de solidarité communautaire (DSC) :**

Les principes du règlement financier actuellement en vigueur sont les suivants :

- Le produit de taxe professionnelle de Chartres Métropole pris en compte pour l'évolution de la DSC correspond à la somme du produit fiscal issu des rôles généraux et des compensations diverses, somme de laquelle est déduit le solde des reversements conventionnels de fiscalité intervenant entre Chartres Métropole et les groupements auxquels il appartient.
- Lorsque le produit de taxe professionnelle perçu par la Communauté d'Agglomération (TP + compensations) augmente d'au moins 2 %, la dotation de solidarité de chaque commune augmente d'un montant égal à 2 % des attributions perçues par cette commune l'année précédente (attribution de compensation + dotations de solidarité).
- Lorsque le produit de taxe professionnelle perçu par la Communauté d'Agglomération connaît une augmentation inférieure à 2 %, la dotation de solidarité de chaque commune augmente d'un montant égal à ce même pourcentage appliqué aux attributions perçues par cette commune l'année précédente (attribution de compensation + dotations de solidarité).

- Lorsque le produit de taxe professionnelle évolue entre 3 et 5 %, le règlement financier peut être réexaminé sur demande de la moitié au moins des membres de l'assemblée communautaire.
- Si le produit de taxe professionnelle augmente de plus de 5 %, le règlement financier est automatiquement réexaminé.

Au titre de l'année 2009, le produit de la taxe professionnelle ainsi que l'allocation de compensation de la part salaires de la Communauté d'Agglomération ayant progressé de 2,76%, la ville de Chartres, en application du règlement, a perçu un montant de 4,86 M€.

Au regard des hypothèses prospectives retenues par Chartres Métropole, il est prévu une diminution de 2,44 % de cette dotation versée aux communes membres, ce qui représente, pour la ville de Chartres, un montant de 4,74 M€ en 2010.

Cette baisse provient d'une part, de la non possibilité, pour Chartres Métropole, de bénéficier du reversement conventionnel de l'excédent structurel de 1,50 M€ du Syndicat Mixte du Jardin d'Entreprises (SMJE) et d'autre part, de l'inscription d'une provision de 200 K€ pour le dossier de la piscine des Vauroux.

Pour les années suivantes, Chartres Métropole, au sein de ses orientations budgétaires, prévoit un nouveau dynamisme de 2 % de la fiscalité de substitution à la Taxe Professionnelle et donc le retour à des dotations aux communes en augmentation.

A défaut, la DSC devrait être à nouveau ajustée à la baisse.

**Attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire :**

	Attribution de compensation	Dotation de solidarité communautaire
2001	11 996 489 €	3 069 512 €
2002	11 996 489 €	3 072 449 €
2003	11 853 211 €	3 155 328 €
2004	12 362 013 €	3 099 331 €
2005	12 362 013 €	3 371 451 €
2006	12 256 526 €	3 843 455 €
2007	13 112 695 €	4 174 016 €
2008	13 112 695 €	4 505 921 €
2009	13 112 695 €	4 858 293 €
Hypo 2010	13 112 695 €	4 739 905 €
Hypo 2011	13 112 695 €	5 096 957 €
Hypo 2012	13 112 695 €	5 461 150 €

### 2.1.3 Les autres relations avec la Communauté d'Agglomération

#### Convention de co-maîtrise d'ouvrage et fonds de concours

Au-delà des relations financières précédemment visées, la ville et la Communauté d'Agglomération se sont rapprochées pour coordonner leurs actions à l'occasion d'opérations importantes.

Ainsi, au titre de l'opération de rénovation du quartier de Beaulieu, la ville assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'eaux et d'assainissement en lieu et place de Chartres Métropole dans les limites du périmètre de l'opération.

Si les facturations des opérations de la Place de l'Abbé Stock et de la piste cyclable des Comtesses arrivent à leurs termes en 2010, la ville a également reçu la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération pour une nouvelle opération dans le quartier de Rechèvres (Avenue de la République).

A l'inverse, dans le cadre de l'opération d'aménagement et d'extension de la rue du Médecin Général Beyne, la ville de Chartres a consenti à se dessaisir temporairement de sa compétence de maître d'ouvrage au profit de Chartres Métropole. Notons que l'Agglomération versera à la ville un fonds de concours pour participer au financement des aménagements de voirie, au regard des contraintes sur le dimensionnement des voiries liées à la présence du complexe aquatique avec patinoire.

#### Démarche de partage de moyens

L'article L. 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs communes pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services. Il prévoit également que le même dispositif peut permettre à la commune de mettre à disposition de l'EPCI ses propres services.

Ainsi, par le biais de conventions entre les deux collectivités, plusieurs mises à disposition de personnel ont été mises en œuvre pour le suivi du site Internet et les prestations d'infographie.

### 2.2. Le Contrat d'Agglomération et la convention financière ANRU

Il s'agit ici d'un contrat signé en février 2007, entre le Conseil Régional et Chartres Métropole, pour la période 2007-2011. Y sont inscrits plusieurs projets majeurs pour la ville de Chartres et son agglomération, pour un montant total de subventions de 12,46 M€.

Pour la ville de Chartres, ce contrat retenait la construction de la médiathèque et la rénovation urbaine du quartier de Beaulieu, de la manière suivante :

Opération	Montant subvention
Médiathèque	1 706 250 €
ORU Beaulieu / Construction de la MPT	847 180 €
ORU Beaulieu / Construction salle omnisports	1 239 634 €
	3 793 064 €

Dans le cadre de l'opération de Beaulieu pour laquelle une convention financière pluriannuelle a été signée en janvier 2007, la Région Centre et l'ANRU ont depuis modifié leurs accords et la répartition de leurs financements.

Ainsi, un avenant, approuvé lors du Conseil municipal d'octobre 2008, porte la participation globale de la Région à 12,67 M€ et celle de l'ANRU à 23,58 M€. L'ensemble des équipements est désormais subventionné exclusivement par la Région Centre mais au travers du Contrat d'Agglomération, de la manière suivante :

Opération	Montant subvention
Démolition du groupe scolaire Ampère	257 455 €
Construction du groupe scolaire Nord	4 051 170 €
Construction de la salle omnisports	1 155 358 €
	5 463 983 €

Quant aux opérations d'aménagement, la participation de la Région dans le cadre du Contrat d'Agglomération est de 4 780 381 €.

Le présent Contrat d'Agglomération, à mi parcours, est en cours de révision qui sera formalisée en décembre 2009. Cette nouvelle donne se traduira par une modification du financement des projets actuellement inscrits pour l'ensemble de l'Agglomération.

Par ailleurs, le Conseil Régional intervient également, de manière ponctuelle, pour des manifestations ou des expositions (Musée des Beaux Arts: expositions ou programme de restauration d'œuvres).

Dans le cadre du projet de réaménagement du Pôle Gare, la ville a associé la Région au comité de pilotage, en qualité d'autorité organisatrice des transports ferroviaires d'intérêt régional. Après une première présentation du projet lors de l'appel à projets du Contrat de Projet Etat Région 2007-2013, en vue de solliciter des financements de l'Etat et de la Région, une nouvelle demande est prévue à l'occasion du second appel à initiatives qui s'est ouvert récemment.

### 2.3. Les relations avec le Conseil Général

Parallèlement à la signature d'un contrat d'agglomération avec la Région Centre, la Communauté d'Agglomération a contracté un Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) pour la période 2008-2011.

Ce contrat a pour thèmes l'habitat, les services à la population, le développement durable, les sports, la vie associative...et concerne les projets portés par Chartres Métropole et par les villes de Mainvilliers et Lucé pour leurs opérations de renouvellement urbain. Aucune subvention n'est donc inscrite pour la ville de Chartres.

Enfin, en 2005, le Conseil Général a décidé de modifier les modalités d'attribution de ses subventions. Il a ainsi institué un fonds départemental d'aide aux communes qui ne concerne, pour la ville de Chartres, que la restauration des monuments historiques. Ainsi, pour 2010, la ville prévoit la perception d'une subvention pour la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de restauration des toitures de l'Eglise St Martin au Val (50 % du solde après subvention de la DRAC).

## 2.4 Les relations avec l'Etat

### Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Chaque année, au titre du Contrat Enfance-Jeunesse, la CAF soutient des actions menées par la ville dans le domaine de la Petite Enfance et de l'Adolescence.

Elle participe aussi bien aux dépenses de fonctionnement qu'aux dépenses d'investissement.

Pour le projet de reconstruction d'un espace Petit Enfance dans le nouveau groupe scolaire de Beaulieu, une participation de la CAF est sollicitée. Elle s'élèvera à 324 K€.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, le contrat actuel vient à expiration au 31 décembre 2009. Les engagements inscrits dans le contrat Enfance - Jeunesse sont réalisés.

La signature d'un nouveau contrat est envisagée au 1er janvier 2010 en proposant notamment l'ouverture à mi-temps d'une halte-garderie au centre ville de 20 places et la possibilité d'extension de la capacité d'accueil du service Petite Enfance de 10 places.

### Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

L'aménagement du quartier de Beaulieu entraînera notamment la réalisation d'une halle couverte et la restructuration du mail commercial. Ces opérations seront en partie financées par le FISAC dont le montant de la participation, estimé à 270 K€, n'est pas notifié à ce jour.

### Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Sur la période 2005-2009, la DRAC a contribué au financement des travaux d'aménagement de la Médiathèque.

Pour 2010, une subvention de 40 % est prévue pour la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de restauration des toitures de l'Eglise St Martin au Val.

### Direction Départementale Jeunesse et Sports (DDJS)

La DDJS participera à hauteur de 370 K€ à la construction d'une salle de squash et de badminton dans le quartier de Beaulieu.

## 2.5. Les relations avec la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) « Chartres Aménagement », la Société d'Economie Mixte (SEM) « Chartres Développements Immobiliers » et la SEM « Chartrexplo »

### La SPLA « Chartres Aménagement » :

Une Société Publique Locale d'Aménagement a été créée en juin 2009 afin de permettre la réalisation des opérations d'aménagement définies à l'article 300-1 du Code de l'Urbanisme.

La SPLA a son capital détenu à 100 % par les collectivités et leurs groupements, mais revêt la forme de société anonyme régie par le Code du Commerce.

Aussi pour mener les projets d'aménagement relevant de leurs compétences respectives, la ville de Chartres, Chartres Métropole, le Syndicat Mixte du Jardin d'Entreprises et le Syndicat Mixte Pôle Ouest ont décidé de créer une SPLA et d'en devenir actionnaires.

La ville de Chartres participe à hauteur de 3 157 K€ soit 3 157 actions, sous la forme d'un apport en nature de 2 500 K€ complété d'un apport en numéraire de 657 K€ dont 50 % a été libéré en 2009. En 2010, la ville prévoit la libération du solde de son apport en numéraire (328,50 K€).

Dans un premier temps, des mandats d'études seront confiés à la SPLA pour les opérations Pôle Gare et Plateau Nord-Est. Une Concession Publique d'Aménagement est envisagée pour l'aménagement de l'ilôt Courtille et les travaux de voirie du secteur Gare.

Enfin, il est prévu la conclusion de nouvelles concessions publiques d'aménagement pour les opérations des ZAC de la Roseraie et de Rechèvres initialement portées en direct par la ville.

#### La SEM « Chartres Développements Immobiliers » :

En 2009, le conseil municipal a décidé de participer à l'augmentation du capital de la SEM à hauteur de 6 780 K€ afin de lui donner la capacité financière de porter des projets axés sur l'offre de logements intermédiaires sur Chartres.

Après un 1<sup>er</sup> apport de 25 % comptabilisé en 2009, il est prévu une libération de l'apport sur 2010-2014 (1 000 K€ par an sur 2010-2012).

Les opérations « les Hauts Saumons » et « Saint Jean » sont actuellement réalisées par l'intermédiaire de la SEM « Chartres Développements Immobiliers ». Le transfert de ces opérations initialement concédées à la SEM vers la SPLA est en cours de réflexion.

Selon les dispositions contractuelles actuelles, l'opération « les Hauts Saumons » vient à échéance en mai 2010. La programmation pluri-annuelle des investissements 2010-2012 prévoit donc les dépenses à la clôture de l'opération (participation de la collectivité et acquisition de foncier).

Quant à l'opération « St Jean », même si elle a été prolongée de 3 ans au cours de l'année 2009, sa clôture est envisagée.

#### Chartrexpo

A travers le site de Chartrexpo, la ville de Chartres dispose d'un outil majeur pour sa promotion. Cet outil est piloté par la SEM Chartrexpo dont le capital est détenu à 83,60 % par la ville de Chartres. La SEM réfléchit actuellement à une nouvelle implantation mieux adaptée à ses potentialités de développement.

## **2.6. Les relations avec Chartres Habitat**

L'office municipal de l'habitat « Chartres Habitat » est l'acteur principal de la mise en œuvre de la politique du logement social sur la ville.

A ce titre, la ville garantit à 100 % l'essentiel de la dette de l'office. Ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'encours de dette garantie par la ville de Chartres s'élève à plus de 75 M€.

Aujourd'hui, un véritable partenariat se poursuit à travers la rénovation urbaine du quartier de Beaulieu : la ville, pour sa part, aménage les espaces publics tandis que Chartres Habitat assure entièrement les opérations de construction et de réhabilitation de logements sociaux. Il est également signataire de la convention financière pluriannuelle avec l'ANRU.

De manière accessoire, il est rappelé que la ville assure l'entretien des espaces publics (notamment espaces verts) du parc locatif de Chartres Habitat, dans le cadre d'un marché public.

## 2.7. Les relations avec les autres partenaires

### Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

La politique sociale de proximité sur Chartres est conduite par le CCAS. Cet établissement public bénéficie, de la part de la ville, d'une subvention annuelle de fonctionnement. Elle s'est élevée en 2009 à 3,40 M€.

Le CCAS mène des actions en matière d'Aide Sociale et gère plusieurs établissements de Petite Enfance, une maison de retraite médicalisée, deux foyers logements, des foyers restaurants ou un service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées, de nombreux services d'aide à domicile pour les personnes handicapées ou âgées...

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, une Halte Garderie ouvrira en centre ville, à côté de la résidence Silvia Monfort.

Le CCAS va développer une nouvelle politique d'insertion à travers l'hébergement temporaire. Chartres Habitat va louer au CCAS différents logements afin de réinsérer une population en situation délicate (les jeunes et les familles). Un éducateur socio-éducatif est donc recruté.

Cette action vient compléter le dispositif de baux glissants mis en place en 2007 et qui permet d'offrir aux personnes de moins de 30 ans, aux personnes isolées ou aux couples sans enfants, un système de sous location en vue d'un glissement de bail à l'issue d'un accompagnement social.

Le CCAS assure la coordination du Programme de Réussite Educative, dans le cadre d'une convention entre l'Etat, la ville et le CCAS approuvée en juin 2007 permettant l'accompagnement des jeunes présentant des signes de fragilité par un soutien individualisé. Cette action, qui prend fin au 31 décembre 2009, devrait être prolongée sur l'année 2010.

Enfin, depuis 2002, dans une logique d'optimisation de la gestion publique, de nombreux efforts de mutualisation ont été mis en œuvre entre les deux collectivités (services administratifs, achats...).

### Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Office de Tourisme

La collectivité a créé au 1<sup>er</sup> janvier 2008, un établissement public industriel et commercial en charge de la promotion touristique de la commune. Cet établissement vient se substituer pour cette compétence à l'ancienne association en charge de cette action.

Son financement est assuré, outre les produits touristiques, de boutique et de communication, par le reversement de la totalité de la taxe de séjour perçue par la ville et par l'affectation d'une partie du produit des droits d'enregistrement et de mutation. En 2009, la participation de la ville s'élève à 550 K€. Pour 2010, il est prévu une participation de l'ordre de 650 K€ pour contribuer à la nouvelle installation de l'établissement dans la Maison du Saumon.

### Syndicat de Restauration Collective du Bassin Chartrain (RCBC)

Dans une logique d'économies d'échelle, la ville de Chartres en relation avec le Syndicat Intercommunal de la Restauration Scolaire (SIRS) ont constitué en 2005 ce syndicat mixte. Le syndicat « RCBC » assure la production de repas pour la restauration scolaire et le self municipal. Ce regroupement a permis d'obtenir, depuis plus de quatre ans, une économie globale de gestion qui a profité à tous ses membres.

Pour 2010, les prix d'achat des repas, et ce malgré l'évolution du coût des matières premières, seraient maintenus, comme pour les années précédentes.

### Syndicat Départemental d'Electricité (SDE 28)

Le Syndicat Départemental d'Electricité d'Eure et Loir est en étroite relation avec la ville de Chartres pour les travaux d'enfouissement des lignes électriques aériennes dans le cadre des opérations de reconfiguration de voirie.

Pour 2010, il est prévu une importante participation du SDE 28 au financement des travaux d'enfouissement de réseaux programmés dans le quartier St Brice.

### Le Racing Club Chartrain

Pour accompagner le mécénat privé au profit des associations sportives amateurs, la ville de Chartres a décidé de créer un fonds de dotation dénommé « RACING CLUB CHARTRAIN » et d'en être l'unique fondateur.

L'objectif est de soutenir les associations sportives amateurs situées sur le territoire de la commune de Chartres en redistribuant des services et produits tirés des dons d'organismes éligibles au régime du mécénat.

### Partenariats

Depuis quelques années, la ville de Chartres a engagé une démarche de partenariat avec des « mécènes » acteurs du monde économique à l'occasion de manifestations majeures (Chartres en Lumières, Fête de la Lumière, Patinoire...).

## 2<sup>ème</sup> PARTIE : LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

Les engagements pris par la municipalité et donc la prospective budgétaire de la ville de Chartres reposent sur les axes suivants :

- Diminuer annuellement les taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti,
- Réaliser sur la durée du mandat, un niveau d'investissement de l'ordre de 150 M€,
- Respecter une capacité de remboursement de la dette initialement prévue entre 5 et 6 ans d'autofinancement au terme du mandat
- Réaliser ces 3 objectifs en maintenant les grands équilibres sur la durée du mandat.

## CHAPITRE 1 REDUIRE LA PRESSION FISCALE

### 1.1. Evolution des bases

A ce stade de rédaction de la note, le coefficient de revalorisation des bases prévu dans le projet de loi de finances 2010 est de 1,012. Au titre de nos prévisions, nous avons retenu l'hypothèse d'une hausse de 2,50 % pour les bases de la taxe d'habitation et une augmentation de 3 % pour les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les bases de la taxe foncière sur les propriétés non bâties étant peu significatives, nos prévisions les maintiennent au niveau de l'année 2009.

**Evolutions des bases :**

	Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
2001	36 172 705 €	39 374 625 €	127 019 €
2002	36 965 298 €	40 230 505 €	124 305 €
2003	38 091 811 €	41 513 470 €	134 361 €
2004	39 307 049 €	42 572 094 €	223 298 €
2005	39 947 712 €	43 956 960 €	219 980 €
2006	40 867 923 €	45 475 015 €	217 013 €
2007	41 385 757 €	46 725 503 €	220 678 €
2008	42 324 632 €	47 943 289 €	246 718 €
2009	43 930 000 €	50 420 000 €	270 000 €
Hypo 2010	45 028 250 €	51 932 600 €	270 000 €

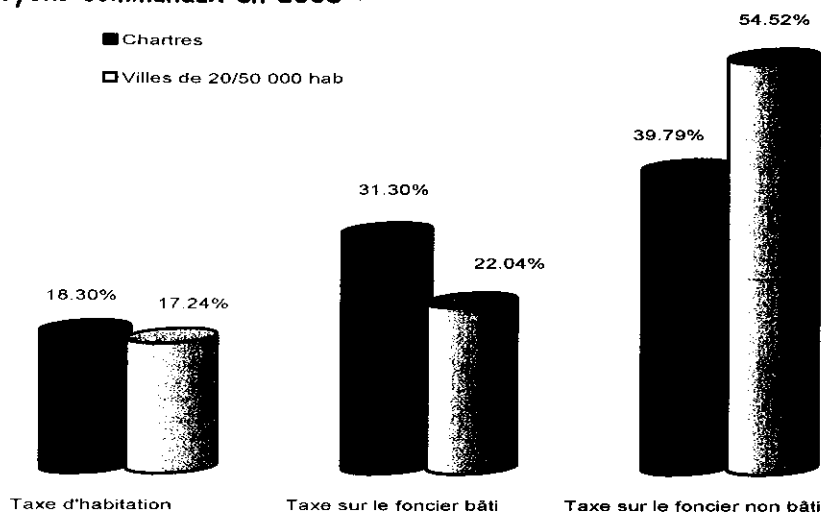
*2001 à 2008 : bases réelles / 2009 : bases prévisionnelles*

Il est à noter que l'effet de la mise en place d'une taxation pour les logements vacants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 conformément à la décision du Conseil municipal en septembre dernier, n'est pas mesuré au stade des orientations budgétaires et du budget primitif.

### 1.2. Evolution des taux

Le compte administratif 2008 présenté en juin dernier a confirmé que la pression fiscale restait supérieure à Chartres de 45 % à la moyenne nationale. Cet écart reste particulièrement sensible sur la taxe sur le foncier bâti et ce, malgré une baisse annuelle des taux chartrains depuis 2002.

## Taux moyens communaux en 2008 :



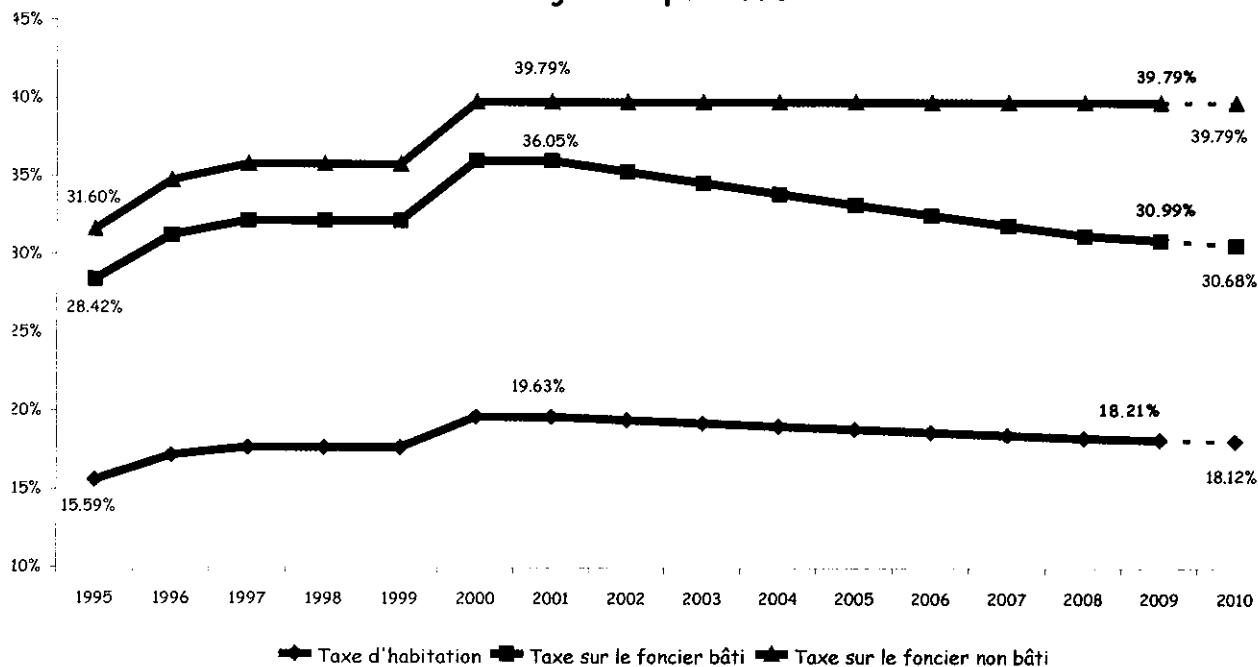
Ainsi, le taux de la taxe d'habitation a baissé en 2009 de 0,50 % et celui du foncier bâti de 1 % :

- les taux de la taxe d'habitation sont passés de 19,63 % en 2001 à 18,21 % en 2009,
- les taux sur le foncier bâti sont passés de 36,05 % en 2001 à 30,99 % en 2008.

Pour les années à venir, il est prévu la poursuite de cet effort de baisse des taux.

Nos hypothèses intègrent donc, pour l'année 2010, une baisse de 0,50 % du taux de la taxe d'habitation (18,12 %) et de 1 % du taux de la taxe sur le foncier bâti (30,68 %).

## Evolution des taux de la fiscalité « ménages » depuis 1995 :



L'impact de la baisse des taux prévue pour 2010 est évaluée, en terme de produit fiscal, à un montant de l'ordre de 201 K€.

### 1.3. Politique d'abattement

Depuis 2007, l'abattement pour 3 personnes à charge et plus est porté à 25 %.

Abattements en vigueur pour la taxe d'habitation :

	Mini légal	Taux voté	Maxi autorisé
Abattement à la base (facultatif) :			
Taux - Abattement général	0 %	15 %	15 %
Taux Abattement spécial à la base	5 %	/	15 %
Abattements pour personnes à charge (obligatoire) :			
Taux pour 2 personnes à charge	10 %	15 %	25 %
Taux pour 3 personnes à charge et +	15 %	25 %	25 %

En conclusion, compte tenu des éléments ainsi présentés et d'une hypothèse annuelle de rôles supplémentaires de 100 K€, le produit de la fiscalité est estimé à 24,30 M€ en 2010.

## CHAPITRE 2 REALISER UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT SOUTENU

Depuis plusieurs années, la ville de Chartres a adopté une présentation de sa section d'investissement à travers une décomposition en autorisations de programmes et crédits de paiements (AP/CP) qui permet d'appréhender et de programmer les investissements à moyen terme.

Le montant global de cette programmation est bien évidemment en adéquation avec le volume d'investissement porté dans la prospective budgétaire.

Certains crédits prévisionnels 2010 tiennent compte de la bascule de l'exercice 2009 à 2010 d'opérations non lancées à ce jour ou décalées dans le temps. Ces crédits 2009 seront retirés de l'exercice en cours à l'occasion d'une décision modificative à examiner en décembre prochain.

Cette programmation 2010-2012 tient compte des travaux en régie d'un montant annuel de 2,25 M€ par an sauf en 2010 (2,55 M€) ; cette hypothèse est intégrée dans la prospective.

Hors travaux en régie, cette programmation s'élèverait à 66,57 M€ (soit une moyenne annuelle de 22,19 M€). Avec les travaux en régie, cette programmation s'élèverait à 73,62 M€ (soit une moyenne annuelle de 24,54 M€) répartis de la manière suivante :

	2010-2012	2010	2011	2012
Opérations individualisées	53 567 300	27 904 100	13 663 200	12 000 000
Entretien, Maintenance du patrimoine et Matériel	13 000 000	5 000 000	4 000 000	4 000 000
<b>Sous total</b>	<b>66 567 300</b>	<b>32 904 100</b>	<b>17 663 200</b>	<b>16 000 000</b>
Travaux en régie	7 050 000	2 550 000	2 250 000	2 250 000
<b>TOTAL PROGRAMMATION</b>	<b>73 617 300</b>	<b>35 454 100</b>	<b>19 913 200</b>	<b>18 250 000</b>

Enfin, la ville de Chartres s'inspire de la nouvelle présentation des documents budgétaires de l'Etat et tente de présenter les opérations programmées sur 2010 par politiques publiques.

## 2.1. Le soutien au développement de la ville

La Ville de Chartres s'est engagée dans un projet urbain ambitieux visant à assurer un développement harmonieux et équilibré de son territoire dans le cadre d'une meilleure mixité sociale.

Les équipements publics situés dans le périmètre de l'opération de rénovation urbaine du quartier de Beaulieu sont dans leur phase opérationnelle.

Est inscrite, sur 2010, une somme de 11,54 M€ destinée principalement à la construction du nouveau groupe scolaire et des équipements sportifs squash et badminton. Ces équipements sont construits selon les normes HQE.

La Ville a également souhaité faire de cet établissement scolaire une référence en terme de fonctionnalités (établissement de plain pied, regroupement de la crèche à l'élémentaire, équipements pédagogiques modernes...).

Le groupe scolaire sera ouvert pour la rentrée scolaire de septembre 2010.

Sur la période 2010-2012, c'est une enveloppe de plus de 12 M€ qui sera consacrée aux équipements publics de ce quartier.

Toujours au titre de la transformation du quartier de Beaulieu, plus de 13 M€ seront inscrits sur la première phase (jusqu'en 2013) au titre des opérations de voirie et de chauffage urbain. La réalisation de l'avenue François Mitterrand est prioritaire. Une participation du budget principal au budget annexe Aménagement / Beaulieu est prévue à hauteur de 2,50 M€ par an sur 2010-2012.

Pour l'aménagement des Boulevards, une enveloppe de 430 K€ est prévue sur l'exercice 2010 au titre des frais de maîtrise d'œuvre urbaine et du mandat d'étude à confier à la SPLA.

Pour le Pôle Gare, la ville prévoit de confier à la SPLA un mandat d'études (50 K€) puis, sur la période 2011-2012, de procéder aux acquisitions foncières et aux travaux d'aménagement de voirie entre le faubourg St Jean et le pont de Mainvilliers.

Après la restructuration de la place de l'Abbé Stock lancée fin 2007, les travaux sur le secteur Rechèvres se poursuivront. Un crédit de 646 K€ est prévu en 2010 sur l'avenue de la République.

En 2010, selon les dispositions contractuelles actuellement en vigueur, l'opération prend fin en mai. La ville versera la participation définitive au titre de l'opération des Hauts Saumons concédée à la SEM (1,20 M€) et intégrera quelques acquisitions foncières.

La ville de Chartres poursuivra sa participation au capital de la SEM (1 M€) et de la SPLA (329 K€) pour que ces deux structures participent activement au développement de la ville.

Enfin, les programmes de création des nouveaux quartiers de la Roseraie et de Rechèvres se poursuivront en 2010, certainement par le biais de nouvelles concessions d'aménagement auprès de la SPLA.

Une étude urbaine est prévue sur 2010-2011 pour le quartier St Martin au Val.

A compter de 2012, un crédit de 250 K€ est programmé pour l'aménagement du centre ville dont la réalisation de places publiques.

## **2.2. L'aménagement des espaces publics**

Au titre des opérations significatives de voirie (hors aménagement des nouveaux quartiers), on retiendra une enveloppe globale de 1,60 M€ sur l'année 2010 pour la réfection des voiries. Ainsi une enveloppe de 414 K€ a été prévue pour l'aménagement d'un giratoire Avenue Victor Hugo / Avenue Jean Perrin.

Des crédits pour l'enfouissement des réseaux aériens (682 K€) ainsi qu'une provision pour diverses réfections de voirie seront inscrits (500 K€).

La programmation intègre aussi une ligne annuelle pour la maintenance de la voirie et de l'éclairage public avec 1,23 M€ en 2010 dont 0,70 M€ au titre du programme annuel de renouvellement-modernisation de l'éclairage public, selon le projet de marché à conclure d'ici fin 2009 pour une période de 6 ans. Cet effort important consenti par la ville vise à permettre des économies d'énergie et ainsi un meilleur respect de l'environnement.

Une ligne de crédits de 200 K€ est inscrite, en 2010, au titre des travaux d'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments communaux et espaces publics. D'autres interventions pour accessibilité sont intégrées automatiquement aux opérations de voirie.

Une enveloppe de 250 K€ est prévue sur 2010 au titre de la vidéo protection permettant des travaux de mise aux normes ainsi que l'acquisition de caméras nouvelles.

Pour encourager de nouveaux modes de déplacement et notamment la circulation à vélo, la ville prévoit la création d'un emplacement de stationnement sécurisé pour les vélos et prépare un dispositif original pouvant mettre à la disposition des chartrains des vélos sur une longue durée.

## **2.3. La valorisation et le renforcement de la politique d'entretien du patrimoine**

Près de 1,65 M€ seront consacrés en 2010 à l'entretien des bâtiments communaux (tous secteurs confondus) pour lesquels les besoins restent considérables, malgré les efforts précédemment entrepris.

Parallèlement, des programmes individualisés de réhabilitation sont inscrits en 2010 :

- Pour l'Eglise St Martin au Val, des travaux de couverture débuteront en 2010 (500 K€ sur cet exercice, 1,17 M€ sur la période 2010-2011), afin de préserver un édifice important au patrimoine de la ville.
- Enveloppe annuelle de 300 K€ pour des travaux de restauration du Théâtre. Seront traités en priorité des travaux de sécurité et d'accessibilité.
- 20 K€ sont prévus pour l'étude de consolidation de l'arche de la Collégiale Saint André et 50 K€ pour le lancement des travaux de sécurité pour l'église Saint Aignan (500 K€ sur 2010-2012).

Au titre des travaux de maintenance, la ville consacrera 170 K€ pour les monuments historiques dont 80 K€ inscrits conformément aux engagements passés vis à vis de la DRAC au titre du programme d'entretien du patrimoine historique.

## **2.4. Les Sports, la Jeunesse et la Vie locale**

Dans le domaine de la jeunesse, la construction de la Maison pour Tous dans le quartier de Rechèvres débutera en 2010 (100 K€ de maîtrise d'œuvre et 500 K€ de travaux). Cette réalisation s'achèvera en 2011 (1,75 M€). Ainsi sur 2010-2011, le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 2,35 M€.

Dans le quartier de Bel-Air, 100 K€ d'études de maîtrise d'œuvre sont prévus afin de lancer la construction d'une Maison pour Tous à compter de 2011.

Au titre des opérations individualisées, il est prévu d'inscrire les enveloppes suivantes pour les équipements sportifs :

- Terrains de tennis du stade des Grands Prés : 200 K€ en 2010 (800 K€ sur la période 2010-2011)
- Aménagement de la salle de tennis de table du complexe Roskopf (sol, ouverture, éclairage, tribunes et accès de secours) : 95 K€ en 2010
- Rénovation du terrain stabilisé du stade de la Madeleine : 125 K€ en 2010
- Réfection du sol de la salle polyvalente du complexe sportif de la Madeleine : 65 K€ en 2010
- Transformation du terrain en herbe en terrain synthétique au Stade Jean Gallet : 650 K€ en 2010

De plus, 182 K€ seront également consacrés à la maintenance des bâtiments sportifs et 7,50 K€ pour les bâtiments socio-culturels.

## **2.5. La promotion et l'animation de la ville**

Suite au succès rencontré par les précédentes éditions de Chartres en Lumières dès le mois d'avril et par la Fête de la Lumière fin septembre, des animations seront à nouveau proposées.

A ce titre, la ville poursuivra ces investissements en matériel lumière et son (une enveloppe annuelle de 150 K€ sur la période 2010-2012). Par ailleurs, comme depuis 2007, la ville réservera, en 2010, un crédit de 317 K€ pour compléter la mise en lumière du patrimoine.

## **2.6. L'action éducative et le péri-scolaire**

Au titre de l'opération de rénovation urbaine de Beaulieu rappelée au point 2.1., 8,43 M€ seront consacrés en 2010 à la construction et l'équipement du nouveau groupe scolaire.

Est prévue, sur 2010, une enveloppe pour des travaux de rénovation à l'école élémentaire de Vlamincq pour un total de 380 K€ dont l'aménagement de 3 classes dans les locaux actuellement occupés par le Conservatoire (300 K€).

Par ailleurs, l'action éducative se caractérise par une inscription budgétaire de 385 K€ pour des opérations d'entretien ou d'amélioration des bâtiments scolaires telles que la rénovation de la couverture à l'école élémentaire du Grand Jardin, la rénovation des peintures à l'école maternelle Pagnol/Zola, la couverture au dessus du préau de l'école élémentaire Jules Ferry.

## **2.7. L'action sociale**

L'action sociale de la ville est menée au quotidien par le CCAS. Néanmoins, les principaux investissements sont portés par la ville. Ainsi, au titre de l'opération de Beaulieu, il est à noter qu'un espace Petite Enfance est compris dans le programme de construction du nouveau groupe scolaire Nord. La part relative à cet espace est évaluée en totalité à 3,77 M€.

## **2.8. L'action culturelle**

216 K€ seront également consacrés à des travaux d'entretien des bâtiments culturels, tels que la mise en sécurité incendie et l'étanchéité de la terrasse du Centre Loëns ou bien encore des travaux de rénovation de la bibliothèque Aragon.

La création de vitraux pour la Chapelle de la Brèche est programmée sur 2011-2012.

### CHAPITRE 3

#### RESPECTER UNE CAPACITE DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE SATISFAISANTE

La démarche globale de gestion de la collectivité s'est déclinée dans une stratégie de baisse de la fiscalité, une forte politique d'investissement et des efforts d'optimisation de gestion courante (économies de charges, politique d'achat, dématérialisation des procédures...).

Le suivi des charges financières fait bien entendu partie intégrante de cette gestion. Au cours du précédent mandat, conformément au cycle de vie des décisions de la collectivité (études en première partie puis travaux à compter de 2004), la ville s'est désendettée dans un premier temps puis a eu de nouveau recours à l'emprunt en fin de mandat.

Grâce à une structure de dette souple et une gestion active de celle-ci, des remboursements sans pénalités et des réaménagements d'emprunt à de meilleures conditions de taux ont été menés.

L'objectif défini, pour ce mandat, en matière d'endettement, est de respecter une capacité de remboursement en fin de mandat en adéquation avec les ratios préconisés par les experts.

Pour rappel, la dette de la collectivité présente au 1<sup>er</sup> janvier 2009 les caractéristiques suivantes :

- Un encours tous budgets confondus, hors budget Aménagement, de 54,16 M€ dont 98,89 % au budget principal (53,56 M€),
- La dette du budget Aménagement de 6,85 M€,
- Un encours réparti à 59 % en taux variables selon les taux du marché permettant la souplesse et les remboursements et 41 % en taux fixes garantissant un maintien des taux. Les récentes opérations de réaménagement inversent ce rapport avec une plus grande partie de taux fixe,
- Un encours réparti principalement entre trois organismes bancaires,
- Une charge financière pour l'année 2009 de l'ordre de 1,84 M€.

Sous réserve des encaissements des subventions d'investissements à recevoir en fin d'exercice et du taux de réalisation des investissements, l'encours serait de l'ordre de 51,35 M€ au 31 décembre 2009 et dégagerait un ratio de dette sur épargne brute de 4,76 ans.

En accord avec ses projets d'investissement, la collectivité emprunterait de l'ordre de 17 M€ à la fin de l'exercice 2010 et présenterait un ratio d'endettement entre 7 et 8 ans à fin 2012.

## CHAPITRE 4 MAINTENIR LES GRANDS EQUILIBRES

### **4.1. L'optimisation de la gestion**

La prospective budgétaire consolidée de la ville de Chartres présentée dans ce document reprend dans son contenu les différentes hypothèses développées dans les précédents chapitres.

Les données chiffrées énoncées ci-dessous ne représentent, pour l'année 2010, qu'une photographie de la préparation budgétaire. Elles ne sont donc qu'indicatives et pourront être modifiées ultérieurement.

Cela étant, ces éventuelles modifications devraient, dans la mesure du possible, être réalisées dans le respect des hypothèses déjà posées.

#### **4.1.1. Les recettes de fonctionnement**

Majoritairement présentées dans les précédents développements, les principales composantes des recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Principale recette de fonctionnement, la fiscalité « ménages » est évaluée à 24,30 M€ en 2010
- Les participations de l'agglomération sont estimées à 13,11 M€ au titre de l'attribution de compensation et 4,74 M€ au titre de la dotation de solidarité
- Les dotations de l'Etat (DGF, DSU, Allocations compensatrices) pour 11,92 M€ (sur un total de 12,06 M€ de l'Etat)
- Les produits des services et les autres produits de gestion courante, dont la prévision s'établit au détail ligne à ligne sont impactés par la disparition des recettes liées à l'exploitation des piscines et par la prévision prudente de la facturation du service archéologique. Pour ces deux catégories de recettes, il y a une corrélation avec les dépenses, ainsi les dépenses liées à ces activités ont été revues à la baisse (piscines).
- Les travaux en régie sont, pour l'instant de la préparation budgétaire, prévus à un montant de 2,55 M€ avec l'archéologie.

#### **4.1.2. Les dépenses de fonctionnement**

- Les charges à caractère général intègrent une hausse limitée à 2 %
- Hors traitement de l'archéologie opérationnelle (fouilles et études), les frais de personnel présentent, après une forte croissance ces dernières années en raison des réformes statutaires importantes, une évolution maîtrisée qui prendra en compte le GVT et les évolutions des effectifs dans la limite d'une évolution de 2,50 % par rapport à 2009.
- Le soutien aux associations est revalorisé pour le monde sportif. Pour les autres associations, les subventions sont globalement maintenues.
- D'un montant de 3,40 M€ en 2009, la subvention au CCAS serait portée au stade du budget primitif à plus de 3,60 M€ pour tenir compte du projet de création de la halte garderie du centre ville et de l'évolution des financements de la Petite Enfance. Compte tenu des résultats antérieurs excédentaires du CCAS, cette subvention serait examinée à la baisse en juin 2010 à l'issue du compte administratif 2009 et du budget supplémentaire 2010 du CCAS, pour être ramenée à 3,40 M€.

- Les charges financières sont estimées de l'ordre de 2,00 M€ et intègrent les nouvelles conditions de taux issus des réaménagements et de la politique monétaire de la BCE qui devrait maintenir encore sur l'année 2010 des taux historiquement bas.
- Une provision de 2,50 M€ est prévue sur l'exercice 2010 afin de porter le provisionnement de la collectivité à hauteur de 5 M€ pour le contentieux relatif au stationnement souterrain.

## 4.2. La section d'investissement et la programmation des investissements

### 4.2.1. Recettes d'investissement

Hormis les opérations d'ordre liées au virement de la section de fonctionnement et aux dotations aux amortissements, elles comprennent le montant prévisionnel des emprunts pour 2010 estimé à 17 M€ ainsi que quelques recettes de dotations (FCTVA, TLE, produits des amendes de police ...). Les subventions potentielles pour toutes les opérations programmées par la ville sur la période sont examinées ligne à ligne.

Globalement, et au vu des informations connues ou considérées comme pertinentes dans l'état actuel de la préparation budgétaire, le taux de subvention prévisionnel sur 2010 est estimé entre 10 et 15 %.

### 4.2.2. Dépenses d'investissement

Hormis le remboursement du capital de la dette et les opérations d'ordre liées aux travaux en régie, elles reprennent le montant d'investissement proposé sur la période 2010-2012.

La programmation 2010-2012 tient compte des travaux en régie d'un montant annuel de 2,25 M€ par an sauf en en 2010 (2,55 M€).

Hors travaux en régie, cette programmation s'élèverait à 66,57 M€ (soit une moyenne annuelle de 22,19 M€). Avec les travaux en régie, cette programmation s'élèverait à 73,62 M€ (soit une moyenne annuelle de 24,54 M€) répartis de la manière suivante :

	2010-2012	2010	2011	2012
Opérations individualisées	53 567 300	27 904 100	13 663 200	12 000 000
Entretien, Maintenance du patrimoine et Matériel	13 000 000	5 000 000	4 000 000	4 000 000
<b>Sous total</b>	<b>66 567 300</b>	<b>32 904 100</b>	<b>17 663 200</b>	<b>16 000 000</b>
Travaux en régie	7 050 000	2 550 000	2 250 000	2 250 000
<b>TOTAL PROGRAMMATION</b>	<b>73 617 300</b>	<b>35 454 100</b>	<b>19 913 200</b>	<b>18 250 000</b>

Cette programmation intègre une participation du budget de la ville aux opérations d'aménagement inscrite sur le budget annexe aménagements (2,70 M€ en 2010 et 8,10 M€ sur la période 2010-2012).

La prospective budgétaire détaillée ci-après, en prenant en compte un taux de réalisation prévisionnel de l'ordre de 70 % et les reports de crédits sur les exercices suivants présenterait un montant d'investissement annuel potentiel compris entre 19,56 M€ et 32,22 M€ sur la période 2010-2012, soit une moyenne annuelle de 25 M€.

#### 4.3. L'évolution des principaux agrégats

Pour mémoire, la ville de Chartres appuie essentiellement son analyse financière sur les trois indicateurs suivants :

*L'autofinancement brut* : il s'agit de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet indicateur retrace la capacité de la collectivité à dégager des ressources sur sa section de fonctionnement.

*L'autofinancement net* : il s'agit de l'autofinancement brut, duquel on retire le remboursement du capital. Cet indicateur retrace la capacité qu'a la collectivité à dégager des moyens, afin de financer sa section d'investissement.

*Encours de la dette / Autofinancement brut* : il s'agit du volume de stock de dette de la ville rapporté au niveau d'autofinancement brut (défini ci-dessus). Cet indicateur permet d'apprécier la capacité dont dispose une collectivité pour rembourser sa dette (rappel : satisfaisant si inférieur à 8 ans, inquiétant à compter de 12 ans et dangereux au-dessus de 15 ans, d'après les analystes financiers).

La prospective actuelle présente les résultats prévisionnels suivants :

- L'autofinancement brut : un montant compris entre de 9,03 M€ et 10,64 M€ par an sur la période 2010-2012.
- L'autofinancement net : un montant évoluant entre 5,47 M€ et 6,63 M€ par an sur la même période d'analyse.
- L'Encours de la dette / autofinancement brut : il évoluerait à 7,76 années à l'issue de la période 2010-2012.

RETROSPECTIVE et PROSPECTIVE 2010-2012

Comptes administratifs

Estimation

Prospective

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Recettes de Gestion</b>	57 144 459	57 956 084	58 748 051	59 451 922	60 692 108	61 069 497	62 716 445	63 654 102	64 046 041	62 788 070	64 184 161	64 947 086
Fiscalité	38 913 678	39 422 646	39 657 203	40 726 843	41 611 678	42 320 755	43 162 481	43 943 479	44 604 988	44 764 859	45 596 517	46 448 239
Dotations et participations	13 917 106	14 083 213	14 218 545	14 283 265	13 989 796	13 847 988	13 943 238	13 766 176	13 468 618	13 125 571	12 967 043	12 811 051
Produits des services	2 664 232	2 354 115	2 623 854	2 877 601	2 732 617	2 964 190	4 089 921	4 667 063	4 466 875	3 339 733	4 054 168	4 112 751
Autres recettes courantes	1 649 443	2 096 110	2 248 449	1 564 213	2 358 016	1 936 564	1 520 805	1 277 384	1 505 560	1 557 907	1 566 433	1 575 045
Dépenses de Gestion	39 847 464	39 429 918	39 310 344	41 398 097	41 228 645	42 779 690	46 587 801	46 976 974	51 428 760	51 864 975	50 896 944	52 127 012
Charges de gestion courante	9 078 621	9 418 243	9 625 119	10 572 873	11 519 852	12 298 451	12 499 290	12 730 481	13 491 441	13 490 000	13 759 800	14 034 996
Frais de Personnel	22 193 650	22 502 300	22 434 307	23 620 031	25 221 465	26 710 784	28 541 794	28 538 019	28 600 000	29 275 000	29 966 875	30 676 047
Autres charges	9 546 681	8 239 817	8 251 979	8 071 826	7 252 045	7 274 422	7 758 083	7 927 130	8 776 165	9 049 975	9 320 269	9 565 969
Charges financières	31 337	927	3 618	66 177	25 962	32 604	2 914	-	-	-	-	-
Travaux en régie	1 523 368	930 122	1 170 186	1 286 184	2 954 896	3 486 197	1 943 074	2 125 265	2 100 000	2 590 000	2 250 000	2 250 000
Charges exceptionnelles (solde)	520 543	199 053	165 507	353 374	164 516	50 374	271 166	93 391	58 544	100 000	100 000	100 000
Provision	-	-	-	-	-	-	-	-	2 602 610	2 500 000	-	-
<b>Epargne de Gestion</b>	17 296 995	18 526 166	19 437 707	18 053 825	19 463 462	18 289 807	16 128 644	16 677 128	12 617 281	10 923 095	13 287 217	12 820 074
Intérêts de la dette	1 735 114	1 410 745	964 674	716 640	934 885	862 920	1 509 339	1 581 943	1 590 910	1 790 277	2 545 130	2 892 759
Autres charges financières	147 100	214 564	269 385	293 470	822 869	4 280	295 095	185 383	100 000	100 000	100 000	100 000
ICNE	69 347	158 303	209 620	53 084	315 790	24 721	7 405	89 635	150 000	-	-	-
<b>Epargne brute</b>	15 345 434	17 059 160	18 423 268	17 096 799	18 021 498	17 397 886	14 331 615	14 820 167	10 776 371	9 032 818	10 642 087	9 827 315
Capital remboursé	9 819 206	9 967 992	8 767 231	3 032 795	4 265 123	6 793 128	4 564 788	3 316 673	3 502 807	3 599 661	4 013 316	4 221 750
<b>Epargne nette</b>	5 595 575	6 932 865	9 446 417	14 010 920	13 756 375	10 604 758	9 766 827	11 503 494	7 273 564	5 473 157	6 628 771	5 605 565
Capital restant dû au 01/01	50 694 327	39 645 394	29 716 217	21 107 873	24 036 701	34 811 169	38 044 143	49 166 769	54 160 445	51 347 467	65 098 009	71 889 789
Dette/Epargne brute	3 30	2 32	1 61	1 23	1 33	2 00	2 65	3 32	5 03	5 68	6 12	7 32
Capital restant dû au 31.12	39 645 394	29 716 217	21 107 873	24 036 701	34 811 169	38 021 777	49 166 769	54 160 445	51 347 467	65 098 009	71 889 789	76 281 683
Dette/Epargne brute	2 57	1 76	1 16	1 41	1 93	2 19	3 43	3 65	4 76	7 21	6 76	7 76

hors opérations d'aménagement

Dépenses d'équipement (acquisitions, travaux, travaux en régie)	9 335 878	11 549 753	14 048 671	22 024 301	35 240 014	38 947 822	38 637 435	24 637 649	24 900 000	32 221 000	23 249 000	19 561 000
hors opérations d'aménagement												

**PROGRAMMATION  
DES  
INVESTISSEMENTS**

**2010-2012**

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS  
2010-2012

Opération	Objet / Complément	2010-2012	2010	2011	2012
<b>OPERATIONS INDIVIDUALISEES</b>					
<b>Beaulieu - équipements publics</b>		<b>12 387 800</b>	<b>11 536 100</b>	<b>351 700</b>	<b>500 000</b>
Préfabriqués	Ecole et Vestiaires stade	55 200	43 500	11 700	
Démolition	Divers équipements	402 000	102 000	200 000	100 000
Reconstruction GS Ampère	Bâtiments, mobilier et équipements informatiques	8 427 600	8 427 600		
Squash et badminton	Batiment et mobilier	2 963 000	2 963 000		
MPT	Etudes et travaux	540 000		140 000	400 000
<b>Participation aux opérations d'aménagement</b>		<b>8 100 000</b>	<b>2 700 000</b>	<b>2 700 000</b>	<b>2 700 000</b>
Participation aux opérations d'aménagement	ZAC de Beaulieu - phase 1	7 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Participation aux opérations d'aménagement	ZAC de la Roseraie	600 000	200 000	200 000	200 000
<b>Participation aux opérations SEM et SPLA</b>		<b>4 524 500</b>	<b>2 524 500</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
Participation aux opérations SEM et SPLA	Participation à la recapitalisation de la SEM	3 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Participation aux opérations SEM et SPLA	Participation définitive de la Ville à l'opération concédée "Hauts Saumons"	1 196 000	1 196 000		
Participation aux opérations SEM et SPLA	Participation à la capitalisation de la SPLA	328 500	328 500		
<b>Pôle Gare</b>		<b>4 700 000</b>	<b>50 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 650 000</b>
Pôle Gare	Mandat d'étude (SPLA)	50 000	50 000		
Pôle Gare	Emprises foncières	2 400 000		1 400 000	1 000 000
Pôle Gare	Travaux de voirie - première tranche	2 250 000		600 000	1 650 000
<b>Plateau Nord-Est</b>		<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	-	-
Plateau Nord-Est	Mandat d'étude	100 000	100 000		
<b>Boulevards</b>		<b>430 000</b>	<b>430 000</b>	-	-
Boulevards	Maîtrise d'œuvre urbaine et loi MOP	380 000	380 000		
Boulevards	Mandat d'étude (SPLA)	50 000	50 000		
<b>Rechèvres</b>		<b>2 996 000</b>	<b>1 246 000</b>	<b>1 750 000</b>	-
Rechèvres	MPT - Maîtrise d'œuvre	100 000	100 000		
Rechèvres	Construction MPT	2 250 000	500 000	1 750 000	
Rechèvres	Travaux / avenue de la République (PVR)	646 000	646 000		
<b>St Martin au Val</b>		<b>180 000</b>	<b>90 000</b>	<b>90 000</b>	-
St Martin au Val	Etude urbaine	180 000	90 000	90 000	
<b>Etudes d'urbanisme</b>		<b>80 000</b>	<b>80 000</b>	-	-
Etudes d'urbanisme	Etude pour révision du PLU	10 000	10 000		
Etudes d'urbanisme	Etude pour révision du secteur sauvegardé	70 000	70 000		
<b>Aménagement du centre ville</b>		<b>250 000</b>	-	-	<b>250 000</b>
Aménagement du centre ville	Aménagement des espaces dont les places publiques	250 000			250 000
<b>Collégiale St André</b>		<b>210 000</b>	<b>20 000</b>	-	<b>190 000</b>
Collégiale St André	Consolidation de l'arche	210 000	20 000		190 000
<b>Eglise St Aignan</b>		<b>500 000</b>	<b>50 000</b>	<b>200 000</b>	<b>250 000</b>
Eglise St Aignan	Travaux de sécurité	500 000	50 000	200 000	250 000
<b>Eglise St Pierre</b>		<b>100 000</b>	-	-	<b>100 000</b>
Eglise St Pierre	Travaux de sécurité	100 000			100 000
<b>Eglise St Martin au Val</b>		<b>1 168 000</b>	<b>500 000</b>	<b>668 000</b>	-
Eglise St Martin au Val	Réfection des couvertures	1 168 000	500 000	668 000	
<b>Chapelle de la Brèche</b>		<b>50 000</b>	-	<b>20 000</b>	<b>30 000</b>
Chapelle de la Brèche	Création de vitraux pour réouverture de la baie dans la grande chapelle	50 000		20 000	30 000
<b>Théâtre</b>		<b>900 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>
Théâtre	Provision annuelle pour restauration / accessibilité	900 000	300 000	300 000	300 000

**PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS  
2010-2012**

Opération	Objet / Complément	2010-2012	2010	2011	2012
<b>Refonte de la carte scolaire</b>		<b>617 000</b>	<b>380 000</b>	<b>237 000</b>	<b>-</b>
Elémentaire De Vlaminck	Travaux d'aménagement de classes supplémentaires et études diverses	380 000	380 000		
Elémentaire De Vlaminck	Changement menuiseries extérieures	237 000		237 000	
<b>MPT Bel Air</b>		<b>2 200 000</b>	<b>100 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 100 000</b>
Bel Air	MPT - Construction & parc & stationnement	2 100 000	100 000	1 000 000	1 000 000
Bel Air	City Park quartier de Bel Air	100 000			100 000
<b>Stade des Grands Prés</b>		<b>950 000</b>	<b>200 000</b>	<b>750 000</b>	<b>-</b>
Stade des Grands Prés	Terrains de tennis	800 000	200 000	600 000	
Stade des Grands Prés	Terrains poussins : planimétrie et réengazonnement	150 000		150 000	
<b>Equipements sportifs de proximité</b>		<b>200 000</b>	<b>-</b>	<b>200 000</b>	<b>-</b>
Equipements sportifs de proximité	City Park et terrains de jeux quartier des Bas Menus	200 000		200 000	
<b>Complexe Roskopf</b>		<b>95 000</b>	<b>95 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Complexe Roskopf	Aménagement de la salle de tennis de table	95 000	95 000		
<b>Stade Jean Gallet</b>		<b>650 000</b>	<b>650 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Stade Gallet	Transformation du terrain en herbe en terrain synthétique	650 000	650 000		
<b>Stade de la Madeleine</b>		<b>125 000</b>	<b>125 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Stade de la Madeleine	Rénovation terrain stabilisé	125 000	125 000		
<b>Complexe sportif Madeleine</b>		<b>65 000</b>	<b>65 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Complexe sportif Madeleine	Réfection sol salle polyvalente	65 000	65 000		
<b>Mise en lumière du patrimoine</b>		<b>1 333 000</b>	<b>466 500</b>	<b>466 500</b>	<b>400 000</b>
Mise en lumière patrimoine	Chartres en lumières : acquisitions de matériels	400 000	150 000	150 000	100 000
Mise en lumière patrimoine	Chartres en lumières : acquisitions d'œuvres	933 000	316 500	316 500	300 000
<b>Le Coudray - Service archéologie</b>		<b>250 000</b>	<b>250 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Le Coudray - Service archéologie	Réfection couverture - Hangar n°6	250 000	250 000		
<b>Réfection de voirie</b>		<b>3 596 000</b>	<b>1 596 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
Réfection de voirie	Avenue Victor Hugo / avenue Jean Perrin (aménagement giratoire)	414 000	414 000		
Réfection de voirie	Aménagement rue Isidore Douin	1 000 000		500 000	500 000
Réfection de voirie	Enfouissement des réseaux aériens	682 000	682 000		
Réfection de voirie	Provision pour réfection de tapis	1 500 000	500 000	500 000	500 000
<b>Extension vidéo protection</b>		<b>250 000</b>	<b>250 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Vidéo protection	Mise aux normes (Travaux)	150 000	150 000		
Vidéo protection	Caméras nouvelles	100 000	100 000		
<b>Pistes cyclables et Pratique du Vélo</b>		<b>120 000</b>	<b>120 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Pistes cyclables et Pratique du vélo	Parking sécurisé "vélos" (mobilier urbain)	80 000	80 000		
Pistes cyclables et Pratique du vélo	Acquisition vélos	15 000	15 000		
Pistes cyclables et Pratique du vélo	Etude vélos	25 000	25 000		
<b>Handicap</b>		<b>600 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>
Ensemble de la ville	Provision pour interventions sur le patrimoine pour PMR	600 000	200 000	200 000	200 000
<b>Ouvrages d'art</b>		<b>850 000</b>	<b>450 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>
Ouvrages d'art	Provision pour rénovation du parc	500 000	100 000	200 000	200 000
Ouvrages d'art	Rénovation pont Morard	350 000	350 000		
<b>St Aignan - Rue des grenets</b>		<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
St Aignan - Rue des grenets	Travaux - propriété batie	100 000	100 000		
<b>Subventions d'équipement</b>		<b>90 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
Subventions d'équipement	Provision pour diverses subventions	90 000	30 000	30 000	30 000
<b>Acquisitions patrimoniales</b>		<b>4 800 000</b>	<b>3 200 000</b>	<b>500 000</b>	<b>1 100 000</b>
Acquisitions patrimoniales	Provision pour diverses acquisitions	4 800 000	3 200 000	500 000	1 100 000
<b>TOTAL OPERATIONS INDIVIDUALISEES</b>		<b>53 567 300</b>	<b>27 904 100</b>	<b>13 663 200</b>	<b>12 000 000</b>

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS  
2010-2012

Opération	Objet / Complément	2010-2012	2010	2011	2012
<b>MAINTENANCE, EQUIPEMENTS ET MATERIELS</b>					
Maintenance du patrimoine bâti			1 648 000		
	Bâtiments administratifs et techniques		160 000		
	Bâtiments scolaires		385 000		
	Bâtiments locatifs		141 000		
	Bâtiments sportifs		182 000		
	Bâtiments culturels		216 000		
	Bâtiments socio-culturels		7 500		
	Bâtiments sociaux		81 500		
	Bâtiments : sécurité		100 000		
	Bâtiments : économie d'énergie		155 000		
	Monuments historiques		170 000		
	Démolitions		50 000		
Maintenance voirie et éclairage public			1 231 500		
Mobilier urbain			150 000		
Espaces verts, jeux, corbeilles			163 500		
Equipements et matériels			1 807 000		
Mécanique	Renouvellement du parc		510 000		
Achats Moyens généraux	Matériel et mobilier		59 000		
Achats Moyens généraux	Equipements techniques		70 000		
Systèmes d'informations	Renouvellements et Innovations		853 900		
État civil	Restauration des registres		8 000		
Archéologie	Vitrines et cloisons modulaires et divers matériels		45 000		
Archéologie	Mise en valeur de la maquette de la ville		8 500		
Médiathèque, Bibliothèque et Archives	Acquisition d'ouvrages		70 000		
Médiathèque, Bibliothèque et Archives	Acquisition de fonds anciens, restauration et conservation, archives		30 000		
Conservatoire de musique	Parc instrumental		20 000		
Harmonie	Parc instrumental		10 000		
Arts et Patrimoine	Artothèque - Acquisitions		10 000		
Arts et Patrimoine	MBA - Restauration d'œuvres, acquisitions d'œuvres et mobilier & matériel		74 600		
Chapelle St Julien	Installations techniques		8 000		
Sports	Mobilier sportif		30 000		
<b>TOTAL MAINTENANCE, EQUIPEMENTS ET MATERIELS</b>		<b>13 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>4 000 000</b>
<b>TRAVAUX EN REGIE</b>		<b>7 050 000</b>	<b>2 550 000</b>	<b>2 250 000</b>	<b>2 250 000</b>
<b>TOTAL PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS</b>		<b>73 617 300</b>	<b>35 454 100</b>	<b>19 913 200</b>	<b>18 250 000</b>